

Compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Sagittaire à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain ROCHE.

Etaient présents :

Mesdames : Sylvie PRAYER, Ghislaine REYMOND, Séverine VIAL

Messieurs : Éric CHEVILLARD, Jean-Marc DENIER, Denis DOS SANTOS, Antoine FERNANDES CALEIRO, Didier PEYBERNES, Alain ROCHE, Christian MARGUERET, Philippe VIAL.

Absents : Véronique MAZUR, Delphine CHRETIEN, Emeline FRIEDMAN. Bruno ROULY,

Pouvoirs : Bruno ROULY à Alain ROCHE

Secrétaire : Mme Ghislaine REYMOND

En début de conseil, Madame Béatrice Perdrix vient présenter « MIXAGES », espace de vie solidaire mis en place par la communauté de communes.

Cet équipement est basé sur la commune de Mens, conventionné avec la CAF qui le finance. Il a pour but de renforcer les liens sociaux et la solidarité sur le territoire.

Ouvert à tous les publics, il se propose de

- Favoriser la mixité sociale et culturelle par le biais de rencontres
- Soutenir la parentalité et les liens intergénérationnels
- Être à l'écoute des besoins des habitants.

Il recouvre 14 communes (canton de Mens et de Clelles) et dépend avec « Le Granjou » du service du développement local et de vie sociale de la Communauté de communes.

MIXAGES héberge 39 associations :

- Espace d'écoute et de projet (accompagnement des équipes enseignantes),
- Expositions d'artistes amateurs (pour la visibilité des compétences de tous),
- Accueil de loisirs pour les 3 à 11 ans avec transport de ramassage pour la commune de Clelles (à demander à l'inscription),
- Accueil de loisirs pour les adolescents,
- Soutien aux manifestations culturelles,
- Accompagnement de projets des habitants,
- Conférences diverses,
- Territoire zéro chômeurs,
- Services aux habitants (architecte conseil, centre planification, droit au logement...)

Les partenaires de MIXAGES sont la CAF, le Département, La maison du territoire, les écoles, EMALA, le collectif d'entraide...

La mission de la Maison du Département est une approche par dossiers individuels, celle de MIXAGES consiste en un accompagnement plutôt collectif.

Un problème pour cette instance : le public senior est très important sur le territoire et aurait de nombreux besoins que la structure n'a pas les moyens de prendre en charge à l'heure actuelle.

Aménagement de sécurité de la RD 1075 – Demande de mise en place d'un feu automatique au niveau du Hameau de Fourches.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise pour communiquer l'avis de la commune dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD 1075.

Dans cet avis l'accès au hameau de Fourches a été évoqué, il a été noté : « il est nécessaire de rechercher une solution pour améliorer et sécuriser l'accès et la sortie du hameau de Fourches ».

Après avoir étudié quelle serait la solution à mettre en œuvre et en avoir discuté avec les services du Département, il apparaît opportun d'installer un feu qui se déclencherait automatiquement quand une voiture arriverait à l'intersection sur la route descendant de Fourches, ce qui permettrait aux usagers de pouvoir traverser la RD en toute sécurité.

Ce feu serait installé à l'entrée du chemin de Fourches et sur la RD 1075 à ce niveau dans les deux sens.

Pour compléter cette sécurisation, le chemin de la remise serait mis en sens interdit à la montée, dans le dernier tronçon sauf pour les riverains afin de limiter la sortie des véhicules depuis cet accès.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'adresser cette demande aux services de l'État et du Département.

Délibération votée par 11 voix et un pouvoir pour.

Aménagements de sécurité dans le village-Déplacement des limites de l'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, une délibération a été prise concernant les aménagements de sécurité sur les routes départementales qui traversent la commune.

Dans cette délibération un lieu-dit « Les Hormes » a été créé afin de l'incorporer à l'agglomération et ainsi limiter la vitesse de sa traversée à 50 Km /heure.

Les panneaux ont été installés, et l'arrêté municipal est en cours de finalisation. Il a été envoyé à la Préfecture dont on attend le retour. Un courrier a d'autre part été adressé au département afin de préciser les responsabilités et les obligations de chacun, commune et département, sur ce tronçon de route.

De plus une signalétique a été installée dans le village pour créer une priorité aux véhicules descendants avec une zone d'attente en haut et en bas du village, ce qui permet de réguler la circulation sur la rue principale traversant le village.

Une bande piétonne a été tracée et délimitée par des plots qui la sécurisent, cela sur la rue principale, mais aussi sur la rue du moulin jusqu'aux terrains de tennis en face de Theysonnière.

Les zones situées dans l'agglomération sont automatiquement limitées à 50 kms/heure et les priorités sont à droite. A partir de l'école, la limitation de vitesse est de 30 km heure dans le village lui-même.

Suite à ces aménagements, les automobilistes paraissent plus respectueux des limitations de vitesse.

Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite effectuer le bilan des travaux à finaliser dans la fin de l'année 2021 et de solliciter les avis et suggestions des membres du conseil afin de prévoir les projets envisagés pour l'année prochaine

Bilan des travaux à effectuer dans la fin de l'année 2021

- Finalisation des travaux dans l'appartement au premier étage de la mairie.
- Finalisation de l'adressage (Il manque encore à commander quelques plaques de rue ou de numéros).
- Début de réalisation de l'assainissement dans le quartier des Hormes.
- Fin des travaux du cimetière (recensement des tombes, rénovation du portail et des piliers de l'entrée : ces objectifs seront vraisemblablement remis à 2022).
- Réalisation d'un enrobé autour de la salle des fêtes.
- Enrobé à réaliser également dans le Passage de la Tour, financé pour 50 pour cent par l'entreprise Citeos.
- Amélioration de l'éclairage public : mise en place de lampes à détecteur de mouvement.
- Un séquoia mort à abattre dans l'allée du château.

Travaux à prévoir pour l'année 2022

- Cheminement piétonnier rue du Mont Aiguille pour réaliser la jonction et la continuité entre le chemin des Hormes et le chemin de l'Oratoire, grâce à des L en béton.
- Cheminement piétonnier permettant de rejoindre l'allée des Séquoias derrière le mur longeant le terrain communal à l'entrée du village. But : sécuriser le passage des enfants pour se rendre à l'école depuis la place du village.
- Amélioration de plusieurs équipements : Sol des terrains de tennis à refaire, jeux d'enfants anciens à remplacer ou rénover, citystade et terrain de foot à réaménager.
- Réalisation d'un parking à Longfonds (achat terrain à envisager).
- Rénovation et agrandissement de la halte-garderie.
- Aménagements au sommet de la rue de l'Hôpital pour canaliser les eaux pluviales.
- Aménagement d'une placette agréable entre l'église et la cure.
- Recherche de construction de nouvelles places de parking peut-être sous les HLM. (Négociation prévue avec la Communauté de communes et problème de la maison Tronel à gérer).
- Négociations en vue de la réalisation de l'accès à la carrière Pélissard.
- Restauration et réparation de l'horloge du clocher et des cloches en lien avec la DRAC.
- Installations de bancs et de nouvelles poubelles sur la place de la mairie (et éventuellement d'arbres).
- Restauration du four à pain.
- Réparations à envisager à la salle des fêtes (et à long terme, prévoir une isolation du bâtiment et un aménagement paysager du parvis)